

7190402



Céline DOMINGOS
Avocate
6 Bis, Cité Jules Bouchet
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date de BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) du 31/08/2023, enregistré auprès du SFFE de TULLE le 31/08/2023, Dossier 2023 00020885, référence 1904P01 2023 A 01239, la Société **LASCAMPS, SARL** au capital de 500.000 €, dont le siège social est situé à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) Château de Lacan, Rue Jean Macé, immatriculée au RCS de BRIVE sous le N°894 930 357, a cédé à la Société **LACAN, SARL** au capital de 50.000 €, dont le siège social est situé à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100), 31, Rue Jean Macé, immatriculée au RCS de BRIVE sous le N°978 17 505 un fonds de commerce d'Hôtel, Restaurant, Traiteur, Location de salles, Préparation, Organisation de tous événements et manifestations de quelque nature que ce soit, plus connu sous l'appellation **CHATEAU DE LACAN**, exploité à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) Château de Lacan, Rue Jean Macé (identifié par certificat de numérotage au 31, Rue Jean Macé - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE). Le prix de cession de 465.000 €, hors stock, s'applique comme suit : - Aux éléments incorporels pour la somme de 312.490 €, hors - Aux éléments corporels pour la somme de 152.510 € La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} Septembre 2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications auprès de la Société Civile Professionnelle «**ARNAUD PEYRONNIE et Nicolas PEYRONNIE**», Titulaire d'un Office Notarial sis à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100), Place de la République.

Pour insertion.

7190073



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M^{me} **Violaine POUSSOU, notaire à SARLAT-LA-CANEDA**, le 24 juillet 2023, enregistré au SFFE de PÉRIGUEUX le 8 août 2023 DOSSIER 2023 0001703 références 2404P01 2023 N 01212, a été cédé
Par :
Monsieur Gilles Guy Robert DUPRAS, demeurant à USSEL (19200) 95 rue des Plaines Saint Pierre,
À :
La Société dénommée DLC TRANSPORTS, dont le siège est à PECHS-DE-L'ESPERANCE (24370) 1233 route de la Porte du Périgord, identifiée au SIREN sous le numéro 824068290 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BERGERAC.
Les éléments transmissibles d'un fonds de commerce de transport routier de marchandises moins de 3,5 tonnes, transport public routier légal de marchandises, messagerie, colis sis à USSEL (19200), 95 rue des Plaines St Pierre, connu sous le nom commercial «**M.C.**».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial **SELARL MILHAC Notaire, 9 rue Marcellin Roche, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE**, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.
M^{me} **Violaine POUSSOU Notaire.**

AVIS DIVERS

12190405

AVIS DE NON DISSOLUTION

SARL SOUQUIERES YANN Société à responsabilité limitée au capital de 40000 euros Siège social : ZAC LES PATUREAUX 19140 UZERCHE 095 261 630 RCS DE BRIVE-LA-GAILLARDE
Aux termes du procès-verbal de décisions de l'associé unique du 11 août 2023 :
L'associé unique, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre l'activité de la société malgré les capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital.
Mention sera faite au RCS de BRIVE-LA-GAILLARDE.
Pour avis,

CLÔTURE DE LIQUIDATION

27190404

Etude de Maître **Sandra PERVEAUX**
Notaire
7 Avenue Henri IV 19400 Argentat

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL MOULENE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

En liquidation
Au capital de 198183,72 €
Siège social : Farnes, CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL (19430)
R.C.S de BRIVE-LA-GAILLARDE numéro SIREN 380338622

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2022, enregistré au SFFE de TULLE, le 07/09/2022, vol. 2022 n°7999.
L'assemblée générale des associés approuve la liquidation de la société «**EARL MOULENE**».
Donne quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat.
Et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 1^{er} avril 2021.
Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BRIVE.

Pour unique insertion
Le notaire
Pour avis.

27190403

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 3/08/2023 l'associé unique de «**LEMAY DIFFUSION**», **SASU** en liquidation au capital de 3.000 euros, dont le siège est à MONCEAUX-SUR-DORDOGNE (19), Le BOURG, RCS BRIVE n°789.465.929 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé, Monsieur **Quentin LEMAY**, demeurant MONCEAUX-SUR-DORDOGNE (19) Le Bourg, le liquidateur, de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 03/08/2023. La société sera radiée au **RCS de «BRIVE»**.
Pour avis.

DISSOLUTIONS

28-01190184

FIDAL
AVOCATS
19100 BRIVE

Par décision du 21/08/2023, l'associé unique de la Société JFCS SAS au capital de 50 000 €, dont le siège social est à BRIVE (19 100) 17 Rue René Treuil, inscrite au RCS de BRIVE sous le N° 795.188.689, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

Monsieur **Jean Christophe BARGUES**, demeurant à BRIVE (Corrèze) 17 Rue René Treuil, a été nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation reste fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BRIVE.
Pour avis,



ANNONCES ADMINISTRATIVES

9190262

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : **COMMUNE DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE**, 10 rue Jean-Baptiste Dumond, 19320 Champagnac-la-Noaille
Objet du marché : Travaux de réhabilitation de l'ancien commerce. Rénovation totale.

Durée de marché : Commencement des travaux novembre 2023

Durée prévisionnelle 12 mois.

Nombre et consistence des lots : 10

- 1 - DESAMIANTAGÉ
- 2 - DEMOLITIONS GROS OEUVRE
- 3 - CHARPENTE COUVERTURE
- 4 - MENUISERIES EXTERIEURES
- 5 - MENUISERIES INTERIEURES
- 6 - PLATRIERIE PEINTURE
- 7 - RVTS DE SOLS CARRÉLAGE FAIENCE
- 8 - ASCENSEUR
- 9 - ELECTRICITE
- 10 - PLOMBERIE VMC

Procédure de passation : Procédure adaptée.
Modalités d'attribution : Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. La proposition de variantes est autorisée. La prestation est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Critères de sélection :

- 1 - Prix : 60 %
- 2 - Valeur technique : 40 %

Date limite : Date limite de réception des offres : 05/10/2023 à 12h00

Renseignements divers : www.achatpublic.com
adresse internet du profil acheteur
https://www.achatpublic.com/sdm/entgen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_RKdKnrNvcz

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 05 septembre 2023

28-01190013

FIDAL
AVOCATS
19100 BRIVE

Aux termes de l'AGE du 7/08/2023, les associés de la SCI DU PEZAT au capital de 3.049 €, dont le siège social est à TULLE (19000) Le Pezat, Siren 348 035 486 RCS BRIVE, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation.

Monsieur **Daniel PIGEON** demeurant à UZERCHE (19140) avenue de la Gare, a été nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BRIVE.

Pour avis

28-01190341

Aux termes d'un acte d'une assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2023, la société dénommée **EARL SALLES ROBERT**, exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 367.000 euros, dont le siège est à MAUSSAC (19250), 5 route du Mays, identifiée au SIREN sous le numéro 498020841, RCS de BRIVE, a été décidée la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} septembre 2023, et nomination en qualité de liquidateur M. **ROBERT SALLES**, demeurant à MAUSSAC (19250), 5 route du Mays.

Pour avis, le liquidateur

28-01190042

Avis de dissolution anticipée

L'AGE du 31/08/2023 de la société ETS **Jacques VERGNE, SARL** au capital de 8.000 € dont le siège social est à BRIVE (19100), 121 avenue Ribot, RCS BRIVE 334-298-353, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur amiable de la société M. **Didier VERGNE**, demeurant à BRIVE (19100), 8 rue Pierre Lescot.

Le siège de la liquidation est fixé à BRIVE (19100), 8 rue Pierre Lescot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BRIVE, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

28-01190114

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2023, l'associé unique de la société **NADAU, SAS** au capital de 2.000 € dont le siège social est à MEYSSAC (19500), la Croix de Vainco, RCS BRIVE 849 915 914, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable.

M. **Rémi NADAU**, demeurant NOAILLAC 19500 La Guille, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à La Guille 19500 NOAILLAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BRIVE, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

9190407

Préfecture de la Corrèze AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 2^{ÈME} INSERTION

Il est rappelé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Laroche-près-Feyt, pendant 32 jours consécutifs, du 1^{er} septembre 2023 au 02 octobre 2023 inclus, sur le projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Laroche-près-Feyt, présenté par la SAS Eweowatts 12. L'enquête publique porte sur une demande de permis de construire déposée au titre de l'article L 422-2 du code de l'urbanisme pour exploiter un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 8,07 Mwc sur une surface clôturée de 7,5 ha pour une emprise au sol de 3,6 ha.

La mairie de la commune de Laroche-près-Feyt est lieu unique et siège de l'enquête.

Monsieur **René BAUDOUX**, retraité de la fonction publique, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Limoges, avec comme suppléant Monsieur **Jean Baptiste LALEU**.
Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact avec son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, sera tenu à la disposition du public du 1^{er} septembre 2023 au 02 octobre 2023 inclus :

- sur le site internet «**Les services de l'Etat en Corrèze**» : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Laroche-près-Feyt aux heures d'ouverture des services :
le lundi : de 13h00 à 16h00, le mercredi : de 09h00 à 12h00, le vendredi : de 09h00 à 12h30

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (1 rue Souham 19000 Tulle) aux heures d'ouverture des services, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30, sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :
- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Laroche-près-Feyt ;

- adresser ses observations et propositions au commissaire-enquêteur : par correspondance à la mairie de Laroche-près-Feyt, siège de l'enquête (adresse postale : Le Bourg, 19340 Laroche-près-Feyt), par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel l'Enquête publique sur le projet du parc photovoltaïque au sol de Laroche-près-Feyt).

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Laroche-près-Feyt pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- **vendredi 1^{er} septembre 2023 de 09h00 à 12h30 - mercredi 06 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 - samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 - jeudi 21 septembre 2023 de 13h00 à 16h00 - mercredi 27 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 - lundi 02 octobre 2023 de 13h00 à 16h00.**

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Laroche-près-Feyt,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet «**Les services de l'Etat en Corrèze**» à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la SAS Eweowatts 12, Monsieur **Olivier VERGNE**, directeur général - Numéro de téléphone : 06 44 54 44 54 - courriel : overg@orange.fr
À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (autorisation avec prescriptions ou refus). Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale seront publiés sur le site Internet «**Les services de l'Etat en Corrèze**» à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

9190406

Préfecture de la Corrèze AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 2^{ÈME} INSERTION

Il est rappelé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Masseret, pendant 31 jours consécutifs, du 05 septembre 2023 au 05 octobre 2023 inclus, sur le projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Masseret, présenté par la SARL GDSOL 51.

L'enquête publique porte sur une demande de permis de construire déposée au titre de l'article L 422-2 du code de l'urbanisme pour exploiter un parc photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 4,8 Mwc sur une surface clôturée de 4,6 ha pour une emprise au sol de 2,24 ha.

La mairie de la commune de Masseret est lieu unique et siège de l'enquête.
Madame **Karine MONTINTIN**, ingénieure conseil, a été désignée commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Limoges, avec comme suppléante Madame **Marie BAUDOUX-PLAS**.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact avec son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, sera tenu à la disposition du public du 05 septembre 2023 au 05 octobre 2023 inclus :

- sur le site internet «**Les services de l'Etat en Corrèze**» : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Masseret aux heures d'ouverture des services :
les mardis, jeudis et samedis : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (1 rue Souham 19000 Tulle) aux heures d'ouverture des services, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30, sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :
- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Masseret ;

- adresser ses observations et propositions au commissaire-enquêteur : par correspondance à la mairie de Masseret, siège de l'enquête (adresse postale : 2 rue de l'ancien presbytère 19510 MASSERET), par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel l'Enquête publique sur le projet du parc photovoltaïque au sol de Masseret).

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Masseret pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- **mardi 05 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 - lundi 11 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 - lundi 18 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 - samedi 23 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 - vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 - jeudi 05 octobre 2023 de 14h00 à 17h00.**

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Masseret,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet «**Les services de l'Etat en Corrèze**» à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la SARL GDSOL 51, Madame **Luce POMIER** : Numéro de téléphone : 06 07 0144 57 - courriel : luce.pomier@gdsolaire.com

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (autorisation avec prescriptions ou refus). Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale seront publiés sur le site Internet «**Les services de l'Etat en Corrèze**» à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.